

car le 22 juin 963 tombait un lundi) au *dimanche* 22 juin 962, qui ne dérange pas votre calcul, et qui a l'avantage de laisser à la charte d'Amblard sa véritable date d'année, qui est incontestable, comme je vais le prouver.

Vous vous fondez uniquement, pour rectifier cette date, sur la copie de l'acte qui se trouve dans les papiers de M. de Rivaz. Cette copie porte : « Die Mercurii 4^o nonas Junii anno ab incarnatione nat. Dom. IXCLXIII, regnante Conrado rege anno XXV (1). » Vous faites remarquer avec raison que le quatre des nones ne tombait pas un mercredi en 963, circonstance qui se présente, au contraire, en 964. Mais, s'il y a erreur, pourquoi ne pas la faire porter plutôt sur le chiffre des nones que sur celui de l'année? Nous avons, à la Bibliothèque nationale, deux copies authentiques de cet acte (2), et quoique très-différentes l'une de l'autre, ce qui prouve que ces actes étaient souvent recopiés et même *arrangés*, toutes deux portent la date de 963. On lit seulement dans l'une : « Facta est hæc venditio anno ab incarnatione Domini XCLXIII (*sic*), regnante Cuondrado rege anno XXV ; » et dans l'autre : ... « Die Mercoris, III nonas junii anno ab incarnatione Domini nongentesimo sexagesimo tertio, regnante Gondrado anno XXV. » Mais il y a mieux, la Bibliothèque nationale possède l'*original* d'une charte de Cluny, parfaitement semblable, sauf le nom des donateurs et des signataires, et qui se termine ainsi : « Data..... sub die Mercoris, in mense novembrio, anno XXV regnante Conrado rege. » Ici, point de millésime, il est vrai, mais la même date du règne, et le jour de mercredi. N'est-il pas possible que le scribe ait confondu les deux actes? En tout cas, je crois plus naturel qu'il se soit trompé de jour que d'année, d'autant plus qu'il suffit de lire III (nonas) au lieu de IIII pour que tout soit régulier. Au reste, je reviendrai ailleurs sur cette

(1) *Essai sur la souveraineté du Lyonnais au X^e siècle*, p. 28 (*Revue du Lyonnais*, t. II, p. 376).

(2) Ces copies sont de Lambert de Barive, chargé par le gouvernement de copier tous les titres de Cluny, un peu avant la révolution. Il a dû y travailler en même temps que M. de Rivaz, cité à la note de la page précédente.